



The poster features a solid orange background. On the left, the text 'LE RÉCIT' is written in large, bold, white capital letters. Below it, 'EXPOSITION COLLECTIVE' and 'DU 27 JUIN AU 30 AOÛT 2015' are written in smaller white capital letters. Further down, 'appel à candidatures' is written in a large, lowercase, white sans-serif font, followed by 'du 3 avril au 25 mai 2015' in a smaller lowercase white font. On the right side, there is a large, abstract, red scribble that resembles a tangled line drawing. To the right of the scribble, three white chevron symbols (>) are stacked vertically. In the bottom right corner, the 'AVV' logo and the text 'espace art contemporain' are repeated in a smaller size.

Dans le cadre de sa saison 2015 **Écritures**, l'Espace Art Contemporain À VOUS DE VOIR organise un appel à candidature pour sa grande exposition de l'été **Le Récit**. Celle-ci aura lieu du 27 juin au 30 août 2015 à Saint-Mathurin-sur-Loire.

Vous trouverez ci-joint des renseignements sur le concept de l'exposition, le type de réalisations attendues, les conditions d'exposition ainsi qu'un bulletin de candidature. Nous vous remercions de bien lire attentivement ces conditions car votre candidature en sous-entend l'acceptation.

La date limite de candidature est le 25 mai 2015. Les candidatures seront étudiées par les membres de l'association À VOUS DE VOIR et une réponse vous sera donnée avant le 1er juin 2015.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :  
Jean-Baptiste Lévêque, médiateur culturel de l'association – 07 82 76 77 86  
Magali Bruneau, co-présidente de l'association – 06 22 20 41 55  
Ou par mail à [espaceavv@gmail.com](mailto:espaceavv@gmail.com)

Dans l'attente de vos candidatures, nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

L'association À VOUS DE VOIR

## Le Lieu

Créée en 2004, l'association À VOUS DE VOIR œuvre à la promotion de l'art contemporain et au soutien des artistes, professionnels ou amateurs, dans leur démarche et engagement artistiques. Située à Saint-Mathurin-sur-Loire, commune ligérienne de 2500 habitants proche d'Angers, la galerie dispose de cinq salles d'exposition réparties sur deux niveaux, pour une surface d'exposition de 100m<sup>2</sup>.

Les salles sont équipées d'éclairages et de systèmes d'accrochage de qualité. Un médiateur culturel est présent en permanence sur les temps d'ouverture pour accueillir les visiteurs et assurer la surveillance du lieu et des œuvres.

Entre quatre et six expositions y sont présentées chaque année. L'Espace Art Contemporain À VOUS DE VOIR accueille depuis dix ans artistes plasticiens toutes pratiques confondues, confirmés mais aussi jeunes artistes sortant des écoles d'art.



*Vues de deux des pièces du rez-de-chaussée.*



*Vues des deux pièces à l'étage.*

## LA SAISON 2015 – ÉCRITURES

Pour sa saison 2015, l'Espace Art Contemporain À VOUS DE VOIR a décidé de proposer une thématique propice aux passerelles entre les arts, les individus et les pensées : **Écritures**.

Écriture plastique, récit illustré ou calligraphie abstraite, cette saison nous fait aborder différentes façons dont l'écrit et le visuel peuvent se croiser, où les mots deviennent formes et les gestes se racontent.

Afin d'explorer le thème sous toutes ses formes, notre programmation regroupe expositions individuelles et collectives, mais aussi interventions scolaires, installation participative et atelier de création sonore.

Vous pouvez retrouver toute la programmation 2015 sur notre site web <http://espaceavv.fr> sous la rubrique « Agenda 2015 ».

## L'EXPOSITION LE RÉCIT

Durant sa grande exposition de l'été, l'Espace AVV souhaite accueillir plusieurs artistes pour une exposition collective autour du thème **Le Récit**. Récit intime ou épopée universelle. Mythe, autobiographie ou fantasma. Les artistes aborderont ce thème selon leur sensibilité et leur histoire propre.

Les artistes souhaitant exposer devront proposer une œuvre remplissant les critères suivants :

- L'œuvre devra avoir attrait à la notion de Récit. Thème volontairement vaste et ouvert, celui-ci permet d'aller aussi bien vers la narration traditionnelle ou conceptuelle, les questions d'écriture, de langage, de processus, de réalité et de fiction.
- Les artistes devront fournir un texte d'environ une demi-page présentant leur démarche artistique et expliquant la notion de Récit dans leur œuvre.
- Tout type de pratique plastique est accepté (peinture, gravure, sculpture, collage, installation, dessin, vidéo, etc.), figuratif ou abstrait.
- Il n'est pas obligatoire que l'œuvre soit créée spécialement pour cette exposition. Elle devra cependant ne pas avoir déjà été exposée à l'Espace AVV.

Les œuvres seront sélectionnées par le bureau de l'association AVV sur les critères suivants :

- Qualités plastiques
- Démarche artistique
- Adéquation avec le thème Le Récit
- Respect des critères de candidature

L'association AVV n'a pas arrêté de nombre d'artistes exposés, se réservant le droit de l'adapter selon la quantité et la qualité des candidatures.

## DEUX PRIX POUR RÉCOMPENSER LES ARTISTES

Dans un souci de valorisation et de soutien à la création, l'association À VOUS DE VOIR a décidé de mettre en place deux prix récompensant les artistes les plus talentueux de cette exposition, un Prix AVV et un Prix du Public.

L'artiste dont le travail aura retenu plus particulièrement l'attention des membres de l'association À VOUS DE VOIR se verra remettre un Prix AVV de 400€ lors du vernissage de l'exposition.

Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs pourront voter et élire l'œuvre de leur choix. Le Prix du Public, d'une valeur de 300€, sera remis à l'artiste sélectionné à la fin de l'exposition.

## LES CONDITIONS D'EXPOSITION

### Dépôt des œuvres et accrochage

Si votre candidature est retenue, les œuvres devront être déposées à la galerie au plus tard le lundi 15 juin. L'envoi par la Poste est également possible, aux frais de l'artiste. Les artistes pourront fournir des consignes d'accrochages (ex : dans le cas d'un polyptique ou d'une installation), mais l'association AVV se réserve le droit d'accrocher les œuvres à sa convenance.

Les œuvres devront être fournies encadrées et équipées d'un système de fixation solide.

### Nombre d'œuvres

Chaque artiste ne pourra exposer qu'une seule œuvre. Les polyptiques ou installations comprenant plusieurs éléments distincts sont acceptés, mais non les séries. Un candidat peut cependant présenter plusieurs œuvres dans sa candidature afin de laisser le choix au jury. Cette restriction s'impose pour des questions d'occupation de l'espace de la galerie, mais pourra être discuté au cas par cas avec l'association AVV.

### Vernissage

Le vernissage aura lieu le samedi 27 juin à 11h30. Les artistes seront bien sûr chaleureusement invités à cet événement.

### Durée de l'exposition

L'exposition sera ouverte au public durant les samedis et dimanches du 27 juin au 30 août de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h30.

### Ventes

Aucun droit d'accrochage n'est demandé aux artistes. En cas de vente, l'artiste cédera à l'association AVV 20 % du montant des ventes d'œuvres. Les règlements seront en totalité effectués à l'ordre de l'association À VOUS DE VOIR, qui reversera 80 % du montant à l'artiste. En cas de transaction autre qu'une vente directe (échange, par exemple) au cours de l'exposition, l'artiste s'engage à reverser à l'association 20 % de la valeur de l'œuvre concernée.

### Retrait des œuvres

Le retrait des œuvres aura lieu le dimanche 30 août de 18h30 à 19h ou sur rendez-vous.

### **Assurance**

L'artiste pourra assurer, s'il le souhaite, ses œuvres. L'association ainsi que la Municipalité de Saint Mathurin sur Loire déclinent toute responsabilité en cas de vol, bris ou dégradation des œuvres.

### **Régime des artistes**

L'association À VOUS DE VOIR, attentive à la clarté du régime des artistes professionnels, est identifiée auprès de la Maison des Artistes en tant que « diffuseur ». De ce fait, elle se doit de déclarer les ventes réalisées et les artistes concernés, et de verser à la Maison des Artistes une cotisation sociale. Chaque exposant prendra donc ses responsabilités à ce propos.

### **L'association À VOUS DE VOIR prend en charge :**

- L'organisation de l'exposition.
- L'impression des affiches et des cartons d'invitation.
- La promotion par voie d'affiches, de presse et sur Internet (newsletter, réseaux sociaux...).
- L'envoi des invitations selon son fichier interne.
- La fourniture à l'artiste de cartons d'invitation.
- L'assurance des locaux (incendie et dégât des eaux), et responsabilité civile.
- Les frais de réception (vernissage, manifestations spéciales).
- La médiation de l'exposition